

COMMUNE DE THEIX-NOYALO

DECISION DU MAIRE N°2024/049

Objet : Transformation des installations d'athlétismes existantes : piste et aires de saut – demande de subventions selon actualisation du plan de financement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délégation du conseil municipal accordée au maire par délibération du 11 janvier 2021, l'autorisant à demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions, quel qu'en soit le montant ;

Vu le programme de solidarité territoriale (PST) du Département du Morbihan qui permet de financer à hauteur de 20%, dans une limite de dépense subventionnable de 750 000 €, tout projet d'équipement public ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 19 mai 2022, portant adoption du schéma directeur des équipements sportifs et définissant les modalités financières de soutien communautaire aux équipements sportifs ;

Vu le dispositif « plan 5000 équipements- Génération 2024 » de l'agence nationale du sport ;

Vu décision n°2024/009 du 16 février 2024 sollicitant des subventions auprès du Département, de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération et de l'Agence nationale du Sport pour la transformation des installations d'athlétisme existantes au complexe de Brestivan ;

Vu le plan de financement relatif à l'opération de rénovation des installations d'athlétisme, arrêté comme suit au 30 juin 2024 :

DÉPENSES	Montant en € HT	RECETTES	Taux %	Montant en €
<i>Préstations intellectuelles</i>	35 711	AIDES PUBLIQUES	70,00%	486 910
<i>Maîtrise d'œuvre - sté OSMOSE (taux de 5,45%)</i>	33 664	AGENCE NATIONALE DU SPORT - Plan 5000 équipements - Génération 2024	20,00%	139 117
<i>Coordonnateur SPS- Sté ATAE</i>	2 030	DÉPARTEMENT DU MORBIHAN - PST 2024	20,00%	139 117
Travaux	659 511	GMVA - FDC équipement sportif	30,00%	208 676
<i>Travaux préparatoires: démolition, démontage, terrassements, réseaux</i>	128 131			
<i>Banduration</i>	82 643			
<i>Infrastructure sportive</i>	362 285			
<i>Équipements sportifs</i>	27 811			
<i>Circulation</i>	22 354			
<i>Serrurerie et traitement des abords</i>	5 288			
<i>Autres travaux</i>	30 998			
Divers	364			
<i>Annonces et insertions</i>	364			
<i>Marge pour imprévus 3%</i>		AUTOFINANCEMENT COMMUNE	30,00%	208 676
TOTAL DÉPENSES	695 586	TOTAL RECETTES	100,00%	696 586

Le maire de la commune de Theix-Noyal,

DECIDE

1°) de solliciter une subvention auprès :

- De l'agence Nationale du Sport au titre du « plan 5000 équipements- Génération 2024 »
- Du Département au titre du dispositif « Programme de Solidarité Territoriale 2024 »
- De Golfe du Morbihan Vannes Agglomération au titre du fonds de concours sport octroyé en faveur de la réalisation d'équipement sportif ;

2°) d'en informer le conseil municipal au cours de sa prochaine réunion.

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à monsieur le préfet du Morbihan.

Fait à Theix-Noyal, le 9 juillet 2024

Le Maire

Christian SÉBILLE

